

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4586

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Réalisation d'une liaison pour les modes de déplacement doux, entre la rue du Dauphiné et l'avenue Lacassagne - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 22 mai 2006, le Bureau a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'aménagement d'un espace public paysager intégrant un cheminement cyclable en béton désactivé, des plantations basses et du mobilier urbain.

Le 29 mars 2004, le conseil de Communauté a approuvé le programme et le coût prévisionnel du projet et a individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2006, a classé première l'offre présentée par l'entreprise Green Style pour un montant de 199 530,35 € HT, soit 238 638,30 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'aménagement d'une liaison pour les modes de déplacement doux, entre la rue du Dauphiné et l'avenue Lacassagne à Lyon 3° et tous les actes contractuels s'y référant avec l'entreprise Green Style pour un montant de 199 530,35 € HT, soit 238 638,30 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - comptes 231 510 et 212 100 - fonction 0824 - opération 0920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,